

L'an deux mil dix-huit et le quatorze septembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul BELLET, le maire.

Présents : M. FOURNIER Bernard, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, BÉGOU Yvette, NOISIER Françoise et BENACCHIO Patricia.

Absents : MM. VELLA Rémy (pouvoir donné à BELLET Jean-Paul), BELLON Gilbert (pouvoir donné à ELAPHOS Marie-Hélène), CANDY Roger, CASTAGNO Pierre et ARNAUD Loïc (excusés).

Secrétaire de séance : M. FOURNIER Bernard.

Lecture du précédent compte rendu : approuvé et signé.

PLU : arrêt du projet :

Après avoir rappelé les différents objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme, il est proposé d'arrêter le projet de PLU avec le bilan de la concertation. Celui-ci sera soumis pour avis aux personnes publiques associées définies à l'article L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme, à l'autorité environnementale, à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet. Le dossier du projet de PLU sera à la disposition du public prochainement dès que le bureau d'études aura achevé son impression et transmis en Mairie. La procédure se poursuivra ultérieurement par une enquête publique.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention au Département pour les dégâts d'hiver 2017/2018 sur la voirie communale :

Le Département, lors de sa séance du 26 juin dernier, a débloqué des fonds exceptionnels afin d'aider les communes qui ont subi des dégâts importants sur le réseau routier pendant l'hiver 2017/2018. Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention afin de pouvoir faire refaire la vieille route du Villard.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention au Département pour l'acquisition d'un broyeur d'accotement :

Mme PINET, conseillère départementale, a informé les élus de sa circonscription qu'une enveloppe d'aide à hauteur de 50 % pour l'acquisition de matériel était disponible. Il est proposé d'acheter un broyeur d'accotement afin de pouvoir effectuer le débroussaillage des chemins avec le tracteur communal.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

CCBD : avis sur la modification de la compétence culture :

La Communauté de Communes Buëch Dévoluy, par délibération du 18 juin 2018, a actualisé ses statuts sur les compétences relatives à la culture. Ceci permet de régulariser la situation de certains points : Dissolution du SMEMPAB, reprise de la compétence pour l'animation du domaine du château de Montmaur par le département...

➤ Délibération votée avec 4 voix Pour et 4 Abstentions.

Nouveau règlement municipal de l'eau :

Les services de la préfecture qui ont été consultés n'ont toujours pas rendu leur avis sur le projet de règlement. Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera soumis à l'assemblée lors d'une prochaine séance.

Création de la commission électorale de contrôle des listes électorales en remplacement des commissions de révision :

Dès le 1^{er} janvier 2019 de nouvelles modalités de révision des listes électorales ont été mises en place

concernant les commissions électorales. En plus des délégués nommés par l'administration et le tribunal de grande instance de Gap la commission de contrôle doit être composée d'un conseiller municipal. Cette nouvelle composition concerne toutes les communes de moins de 1 000 habitants. Après échange entre les élus, Mme Françoise NOISIER accepte de siéger à cette commission.

Questions diverses :

Travaux d'aménagement du village : Les travaux ont repris à l'issue de la pause estivale. Actuellement les deux entreprises, POLDER et PISTONO, travaillent sur le chantier. Concernant le revêtement final dans les rues les enrobés sont programmés pour être réalisés en 2019. Par ailleurs un courrier sera adressé aux propriétaires dont les câbles électriques aériens ou souterrains traversent illégalement le domaine public afin de les faire enlever. Une réunion publique sera organisée vers la mi-octobre pour informer la population du suivi des travaux et de leur avancement.

Agence Régionale de Santé : Une réunion avec la secrétaire générale et l'ARS a eu lieu en préfecture le 2 août dernier concernant les problèmes d'eau. La veille la préfecture avait reçu une lettre anonyme au sujet de la qualité de l'eau sur la commune.

Contrôle : Le 2 août dernier des agents de l'URSSAF ont effectué un contrôle surprise sur la commune. L'identité et l'activité professionnelle de l'ensemble des personnes présentes ont été vérifiées par leur service. Aucune infraction n'a été constatée.

Chemins : Le chemin de Boulon doit être réparé à certains endroits et celui de l'AUP nécessite le passage d'une niveleuse.

Compteurs LINKY : Le maire a reçu la copie de plusieurs documents (lettres, rapports, mails...) concernant l'inquiétude de certains administrés par rapport au déploiement et à l'installation des compteurs électriques LINKY. Il rappelle que les collectivités n'ont aucune compétence dans ce domaine pour les interdire, les branchements électriques étant privés et libres pour tout un chacun. La commune de Val Buëch Méouge a pris une motion pour laisser le libre choix aux personnes d'accepter ou non cette installation.

Transports scolaires : Afin de compenser la forte augmentation du tarif (qui est passé de 15 € à 110 € par enfant) des cartes de transports scolaires, la Région remboursera 50 € par carte aux Communautés de Communes. La CCBD a décidé de participer également à hauteur de 15 € supplémentaire par carte. Les modalités de remboursement aux parents seront définies ultérieurement par la Communauté de Communes.

Intercommunalité : Le maire résume les principaux dossiers en cours. Il a été décidé d'abandonner le projet d'aide à la station de Céüze faute d'aide financière suffisante. Tous les co-financeurs (état, département, région) sollicités n'ayant pas donné de réponse positive, la Communauté de Communes seule ne peut pas assurer à elle toute seule les financements nécessaires aux investissements d'enneigement artificiel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.